

COMPTE RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 (Le Rialet- 81)

Présent.e.s :

Raymond Alègre (81), Alain Angles (12), Jacques Biau (81), Jean Blin (66), Jean-Luc Bourrel (81), Dominique Boury (81), Konrad Burchardt (82), Marcel Caron (34), Emmanuel Forichon (81), Nicole Joncret (81), Gilbert Tabes (81), Bruno Ladsous (12), Michel Mulliez (81), David Pons (81), Jean Pougnet (34), Hugo Puech (81), Michèle Solans (34), Michel Valette (48), Gérard Poirion (34), Patrick Cabrol (34)

Excusé.e.s :

Marie-Noëlle Mouly (66), Kevin Jeanroy (11), Patrice Lucchini (11), Jean-Régis Cogranne (11), Marjolaine Villey-Migraine, Lola Moget, Bruno Venant et Françoise Marchand (34), Michel Cogoluegnes (48)

Accueil très sympathique du maire du village - **Michel Castan** également président de l'Interco Haute vallée du Thoré et un des vice-présidents du Parc - opposé aux éoliennes et qui nous explique que ce n'est pas toujours facile de refuser l'équivalent du budget de la commune en « subventions d'un promoteur » qu'il comprend ses collègues mais que l'on peut aussi décider en tant qu'élu de ne pas sacrifier le cadre de vie de ses habitants et de choisir d'autres solutions pour faire des économies d'énergie ou d'en produire autrement : c'est le choix qu'a fait Le Rialet dans le Tarn. La mairie a proposé que le siège social de notre association (OC2E, voir plus bas) soit domicilié en mairie du Rialet.

Présence pour la première fois d'un jeune élu de Cambounès (village voisin) **Hugo Puech**, conseiller municipal, administrateur de Nostra Montanha et au Conseil syndical du Parc -qui participe à une nouvelle équipe municipale aujourd'hui opposée à l'éolien, quand l'ancienne y était favorable, et qui nous a concocté une très bonne soupe pour le repas de midi !

TOUR DE TABLE POUR UN POINT SUR DE NOUVELLES INFOS

Jean Blin pour le collectif Le Vent Tourne (66)

En ce moment, il y a plus de projet de photovoltaïque que d'éolien (ce que confirme Jean Pougnet qui fait une veille sur les avis de la Mrae) ; les promoteurs en veulent partout, vignes, grands champs... selon ses infos, un vigneron s'est vu proposer 120 000 € pour 6, 5 hectares !

Côté éolien, c'est l'attente de la date du jugement en appel contre Éléments ; les adhérents (120) continuent de se mobiliser.

Konrad Burchardt pour Vent à Contre-Courant (82)

Adhérents mobilisés en Tarn et Garonne, mais l'essentiel c'est de discuter et rencontrer les collectivités, c'est fondamental. Nordex SA Développement porteur du projet de Cordes-Tolosannes a été racheté par RWE. Celui de Labourgade a été abandonné ; à Cordes-Tolosannes l'étude est à la baisse de hauteur (de 180m à 165 m) et auprès de la DGAC et de l'armée. Valorem est sur 3 communes, le long du canal latéral de la Garonne : Finhan, Montbartier, Montech avec 6 éoliennes de 200m ! Projet autorisé par le préfet en juillet 2018, recours gracieux intenté par le collectif de Montech.

ENEDIS est en retard pour l'infrastructure = prorogation de l'autorisation préfectorale à juillet pour construire...

À toutes fins utiles, l'armée a un site sur lequel on peut voir les zones autorisées.

L'Aude absente, Dominique nous rappelle l'attitude insupportable du commissaire-enquêteur sur Arfons (voir en pièce jointe la lettre de TNE-OE adressée à l'association régionale des CE)

Marcel Caron pour Hurlevent (34)

Situation « stable » au sens que le projet de Ferrières-Poussarou est au Conseil d'État et comme la notion d'intérêt public n'a pas été retenue par le commissaire-enquêteur, nous allons nous en servir lors du recours ; Riols (repowering) est en appel ; quant à Bernagues (Lunas) VPPN engage un procès en cassation pour faire reconnaître l'illégalité de ces éoliennes sans permis de construire (3 annulations en Conseil d'État !).

Sur Dio et Valquières, 7 éoliennes existantes en repowering et l'intérêt de l'avis du PNR Haut Languedoc qui s'insurge d'un projet en zone déclarée rouge par le Parc.

Notes sur nos relations avec le PNR Haut Languedoc

Elles évoluent plutôt bien puisque nous sommes invités depuis quelques années à être auditionnés quand un projet se présente ; par ailleurs, TNE-OE a été reçu en mai, pour s'exprimer devant tous les élus du PNR lors d'une journée sur la transition. Enfin, et c'est l'essentiel, il nous faut être vigilants et actifs sur l'élaboration de la prochaine Charte de nos PNR (en 2027, mais en concertation « dès maintenant ») ; le plafond des 300 sera atteint, objectif : pas une seule de plus, voire certaines à démolir. On peut compter sur quelques élus qui siègent au Parc pour y veiller « comme moi » précise **Hugo Puech**.

Par ailleurs, et comme le CNPN (*Conseil national de la protection de la nature*) semble vigilant sur les projets éoliens, et souvent défavorable sur des sites logiquement à protéger, **Emmanuel Forichon** propose que nous attirions l'attention des préfets sur cela en demandant un RDV associant nos « partenaires » LPO, FNE, SFPEM (chiroptères) ... par ex.

David Pons, Contre Vent (81)

55 éoliennes sur sa commune de Murat sur Vèbre dont certaines en repowering... et des enquêtes publiques qui s'enchaînent au point que certaines passent « inaperçues » à savoir, que suite à une des dernières avec près de 100 avis négatifs qui n'ont pas dû lui plaire, le maire n'aurait pas suivi la procédure normale d'affichage et d'information à la population pour la suivante !

Maire et « malheureusement » président de la communauté de communes (Monts de Lacaune/Montagnes Haut Languedoc) qui en souhaite encore d'autres est à surveiller et voir comment invalider l'EP au vu de ses manquements (lettre au préfet, etc.). Quant au bridage sur les éoliennes il ne serait pas fait ; il faut donc le faire constater par huissier puis alerter les autorités.

David pose la question de notre vigilance et de la veille sur les enquêtes publiques : quels sont les sites de dématérialisation publics ? En effet d'autres prestataires nous proposent de « faciliter » nos contributions... attention, **seuls les liens en gov.fr sont officiels** ; c'est-à-dire le site de la préfecture de votre département.

Michel Mulliez, pour Sepra (Rabastens- 81)

Un vrai souci de démocratie que ces EP, avec un manque d'information de la part des mairies, voire de rétention de leur part, ajouté au fait que les commissaires enquêteurs vérifient rarement la véracité des textes du dossier de l'enquête !

Jean-Luc Bourrel pour Reveilh (Mazamet / St Amans Valtoiret-81)

Épuisée après des années de combat contre les 10 éoliennes due Valorem, leur association aurait pu aller en cassation, mais non, « ça use ». Ceci dit, la vigilance est nécessaire et nous ne baissons pas les bras... l'idée serait de « fusionner » avec Nostra Montanha, avec le désir de rester opérationnel mais avec un soutien nécessaire (ajoute **Raymond Alègre** de Reveilh).

À propos d'un arrêté préfectoral scindant en deux la société de Valorem qui a déposé le projet, **Dominique Boury** précise que lorsque il s'agit d'un parc de plus de 6 éoliennes, l'exploitant doit se soumettre à un appel d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Le prix moyen en novembre 2020 était de 59,5 €/MWh. En dessous de 6 éoliennes, le producteur bénéficie d'un complément de rémunération entre 72 et 74€/Mwh

Gérard Poirion, pour Protection Semail/Montagne noire (Courniou-Verreries de Moussan 34) enchaîne en disant, à juste titre, que nous pouvons passer des heures sur ces états de lieux, mais qu'il faudrait en passer plus à réfléchir à nos actions ; mettre en place une solidarité et une collaboration entre des associations œuvrant sur un territoire cohérent pour s'organiser et être plus fort ensemble (Montagne noire tarnaise, audoise et héraultaise par ex.). Il est alors précisé qu'un guide de résistance a été mis en ligne sur le site de Vent de Colère et aussi le nôtre : toutesnosenergies.fr.

Mais comme le rappelle **Jean Pougnet** on a besoin d'analyser la manière dont les montages se font pour les dénoncer et ajuster nos actions ; exemple porté par **Emmanuel Forichon, co-secrétaire, asso Caleh-Tarn, vice-président de la FNE Midi Pyrénées**, lors de son intervention pour nous parler de la victoire d'un couple qui se bat depuis des années pour faire reconnaître les nuisances subies par un parc éolien (voir tout en bas, à point presse) : le promoteur ne fait pas appel pour éviter une jurisprudence en cassation et lui, la « maison mère », n'est pas inquiété, puisque 3D Énergies a joué aux poupées russes avec ses filiales, qui elles ont été jugées !!

Cet événement, au-delà de cette victoire, est un exemple à porter à la connaissance des élus et propriétaires : vous signez avec un promoteur qui vous laissera en plan si souci, et gérer vos affaires avec de « petites filiales insolubles » !

Autre petite victoire, qui pourrait être anecdotique, mais qui fait du bien ! **Gérard Poirion** raconte qu'un de ses adhérents a trouvé que le groupement forestier des Verreries de Moussan qui avait promis ses terres à Volkswind était illégal car il ne s'était pas renouvelé au bout de ses 50 ans d'existence, comme le précise la loi... et le tribunal de commerce leur a donné raison ! Les amis des Verreries vont quand même avoir du boulot à surveiller les 3 ou 4 projets évoqués sur leur territoire.

Quant à **Patrick Cabrol** (même asso), il a passé 1 journée par semaine de mai à mi-août à observer et photographier l'avifaune du site du Puech que convoite Volkswind, préparant un dossier pour l'enquête publique qui ne saurait tarder : il y a vu entre autres des Circaètes, aigles et Milans Royaux, Vautour fauve... Bondrées apivores !

Jacques Biau Nostra Montanha et co-secrétaire fait un point sur le Tarn :

- 26. centrales autorisées = 144 éoliennes pour 312 MW
- 8. centrales en instruction = 41 éoliennes pour 129 MW
- 2. centrales autorisées sans avenir = 13 éoliennes
- 1. autorisée 2021 = 4 éoliennes
- 1. refusée 2021 = 7 éoliennes
- 1. nouveau projet Hors PNRHL = 4/8 éoliennes
- Hors PNRHL = 20 éoliennes

Aveyron :

Pression moindre, on sent les services d'instruction en prudence et début de rigueur.

Dialogue quasi rompu avec le PNR des Grands-Causse qui se reconnaît enfin comme territoire à énergie positive (à partir de 2023) : refus du PNRGC de donner suite à une médiation du sous-préfet sur un point central : la mise dans un PCAET non opposable de +75% d'éolien sur les 18 zones du SCoT en vigueur, seul opposable.

Biens Unesco, participation de **Michel Valette** et de **Bruno Ladsous** aux groupes de travail dans le cadre de la révision du plan de gestion en vigueur, l'objectif étant d'obtenir que soit traduite en droit la disposition existante « l'éolien est exclu de la zone cœur et de la zone tampon » et qu'elle soit prolongée par une aire d'influence paysagère (AIP).

Recours gracieux introduit contre 25 arrêtés RIET portant sur des PC anciens auxquels la Préfecture ajoute des prescriptions techniques, malheureusement insuffisantes et non assorties de dispositions portant sur les espèces protégées, tout en les faisant passer sous le régime de l'autorisation environnementale.

Jean Pougnet, Pechs & garrigues et co-secrétaire (34) nous fait un point sur le marché

Puissance raccordée :

Elle est passée de 17 100 MW à 18 400 MW sur toute la France dont 9000 pour les Hauts de France et le Grand Est (ils en ont tellement mis que le réseau de Champagne Ardennes dédié aux Enr est saturé.) La région Occitanie est la seule région de France où elle stagne à 1596 MW.

Les principaux exploitants sont toujours les mêmes avec dans l'ordre Engie/CNR (loin devant avec 15% de PM-parts de marché), EDF (10%), Energie Team les Canadiens de Boralex (qui ont absorbé Kallista ce qui devrait les mettre en troisième position), RES dont la filiale française a été absorbée par les Coréens, et Valemo (alias Valorem).

A noter que Total est en neuvième position et qu'une entreprise monte vite à coup de rachat de parcs : CGN qui veut dire Chinese General Nuclear power. Elle fait partie de ce groupe chinois qui a déjà racheté à EDF ses éoliennes en Angleterre.

Chez les constructeurs : Vestas et Enercon continuent à dominer largement le marché (56 % des PM à eux deux).

Dans la **concurrence entre photovoltaïque et éolien**, la tendance observée en 2020 se confirme : nous avons 27 projets photovoltaïque analysés par la MRAE pour 5 projets éoliens dont un repowering dans les 9 premiers mois de l'année.

Enfin on remarque dans le rapport de l'observatoire économique de la FEE que le problème des réseaux, de leur capacité à absorber la variabilité des Enr et des coûts supplémentaires que cela implique, commence à être pris en compte. La solution sera-t-elle de faire payer le consommateur ?

DISCUSSION ET DÉCISIONS AUTOUR DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'une association OC2E (Occitanie pays Catalan Énergies Environnement) « parallèle et support » de notre collectif régional

Dominique Boury, co-secrétaire, Nostra Montanha 81, nous présente le travail du groupe qui a planché sur sa création et ses statuts ; vous avez en pièce jointe toutes les informations la concernant. OC2E est la structure qui gèrera la trésorerie (TNE-OE n'ayant aucune existence juridique) et nous espérons une candidature « spontanée » pour le poste de trésorier ! Voir la pièce jointe en pdf.

L'association aura la possibilité d'ester en justice, seule, en soutien à des associations locales, ou en collaboration avec des fédérations nationales.

Le conseil collégial PROVISOIRE est constitué de **Marjolaine Villey-Migraine (34), Régis Cogranne (11), Emmanuel Forichon (81), Lola Moget (34), Jean Blin (66), Dominique Boury (81)**.

Une première assemblée générale de l'association se tiendra lors de la prochaine réunion plénière du collectif à Paraza le 29 janvier 2022.

Cartographie des zones défavorables à l'éolien : objectifs proposés aux associations de TNE-OE pour les réunions départementales organisées par la DREAL

Bruno Ladsous, co-secrétaire, CO27XII (12) diffuse un topo qui sert de point et lien communs entre nous pour défendre les mêmes positions lors de ces réunions auxquelles il nous faut s'inscrire pour y être invités : ne rien lâcher sur nos positions, il n'y a aucun endroit où de nouvelles éoliennes peuvent être implantées ; nos territoires sont saturés, comme l'est déjà l'Occitanie. Enfin, copie de nos points de vue sera envoyée aux préfets et Dreal au cas où ils nous oublieraient. **Sujet important : contacter vos préfectures pour connaître date, heure et lieu, et inscrivez-vous + lire le topo en pièce jointe.**

SRADDET Occitanie :

La Région continue d'afficher sur son site les prochaines étapes de ce qui n'est toujours qu'un projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et Égalité des Territoires) : cependant, tant les pouvoirs publics et les élus locaux que les promoteurs s'y réfèrent comme s'il était opposable alors que c'est le seul SRADDET en France à n'avoir pas été mené jusqu'au bout (notamment, pas d'enquête publique) ni publié.

Il faut le rappeler à nos interlocuteurs quand ils en parlent, et leur **rappeler aussi les deux avis négatifs que ce projet de la Région a reçus** : un avis défavorable officiel du CESER Occitanie (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) en février 2020 et un avis très critique de l'Autorité Environnementale (le CGE-DD, qui dépend du ministère).

Cela sera rappelé lors d'une rencontre avec le nouveau président de l'AREC (Agence Régionale Énergie Climat Occitanie), **Christian Assaf**.

Eolien flottant en Méditerranée :

Débat public en cours, rappel de notre position, ouverte quoique avec modération compte tenu des coûts de ces projets et de certaines conditions impératives : retour d'expérience des fermes-pilotes de Leucate et de Gruissan concernant l'impact sur les milieux marins, accord des pêcheurs, éloignement des côtes d'au moins 20 miles nautiques, arrêt des machines lors des passages migratoires etc...

L'escroquerie énergétique est la même que pour le terrestre... produire, produire, produire... au bénéfice financier des industriels.

Site de la concertation : <https://eos.debatpublic.fr/> Y déposer des avis (jusqu'au 31 octobre).

Défenseur de l'Environnement :

TNE OE a été auditionné à sa demande par la rapporteure de ce projet, la députée du Var **Cécile Muschotti**.

Notre collectif est présent et influent dans ce qui constitue un bon projet, dont **Bruno Ladsous** précise les principaux contours. Lien du rapport : <https://cidce.org/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-Muschotti-2021.pdf>

RIIPM (raison impérative d'intérêt public majeur) :

Une raison qui est désormais au cœur de la rédaction des nouvelles autorisations accordées : 1 page et demi de **Considérants** à seule fin de couper - lors des recours - l'herbe sous le pied aux contre-argumentations que nous opposons, notamment les intérêts de la biodiversité.

Le concept n'est pas vraiment défini et laisse au juge toutes possibilités de l'utiliser ou non, ce qui laisse les requérants démunis. Comment démontrer qu'il n'y a pas de RIIPM dans la mesure où l'on ne sait pas exactement de quoi il s'agit ? **Bruno Ladsous** propose donc aux associations de compléter leurs recours en CAA par une question préjudicielle à la confection de laquelle il apportera son concours technique en y intégrant les travaux réalisés cet été avec un avocat à Bruxelles. C'est un sujet vital, car faute de clarifier ce point tous nos autres arguments n'ont plus la moindre valeur devant le juge.

Une question préjudicielle, c'est une question posée par une instance à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour lui demander si telle disposition est ou non conforme aux directives de l'UE en vigueur.

Il semblerait important de revenir à nos valeurs (il n'y a pas que le juridique) et aux deux premières notions du ERC (éviter, réduire, compenser) en insistant sur la prise en compte des deux premiers termes de la formule et non seulement du dernier comme c'est actuellement le cas !

COMMUNICATION

Un troisième numéro de **Détoccigène** : a priori, son édition plaît et est utile ; l'idée serait de donner à chaque département une demi-page pour faire le point ; rester sur deux parutions/an et réussir à les financer !!

Développer des relations avec des media alternatifs et/ou indépendants face au monopole du groupe Baylet : Michèle Solans et Jean Pougnet ont entamé ce genre de relation qui nous permet de donner nos points de vue sans « censure » : avec le site Envie à Béziers, le trimestriel papier l'Empaillé... ou encore avec des lieux comme à Marseille, où le point presse organisé lors du Congrès international de la biodiversité a été accueilli par un lieu « alternatif », ce qui n'a pas empêché d'avoir un article dans La Provence !

Point presse à Toulouse :

Forts de la délibération de la Cour d'Appel de Toulouse le 8 juillet 2021 sur la plainte de **Christel et Luc Fockaert**, nous pensons que l'occasion de la commenter peut-être aussi celle d'aller plus loin et de parler de nos revendications. La Cour a en effet condamné les sociétés gestionnaires de ces éoliennes (filiale de 3DÉnergie) à indemniser les victimes pour l'ensemble des préjudices subis : perte de valeur de leur bien immobilier, souffrances endurées et préjudice moral.

Cet arrêt est remarquable : il vient opposer un démenti à ceux qui prétendent, comme l'avaient fait les juges en première instance, que les nuisances des éoliennes ne dépassent pas les inconvénients normaux du voisinage. Il reconnaît la réalité d'un « syndrome des éoliennes » entraînant une altération de l'état de santé, défini par l'OMS comme un « état de bien-être physique, mental et social ». Il pourrait faire jurisprudence et remettre en particulier en cause la règle des 500 mètres de distance à une habitation.

(**Jean Pougnet et Michèle Solans**, sont chargés de trouver un lieu et de soumettre aux co-secrétaires leurs propositions pour ce point presse, en présence de l'avocate **Alice Terrasse**)

APPEL IMPORTANT :

Les actions, interventions, les aides que nous apportons aux associations nécessitent un budget minimum. **SVP, merci de participer pour un minimum de 20€ /an ou 40 € selon les moyens de chaque association.**

Les chèques à l'ordre de OC2E sont adressés à :

Mairie du Rialet - Dominique Boury - 81240 LE RIALET

Pour les dons plus importants vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 60%.

Consulter notre site : <http://toutesnosenergies.fr>

Il ne vit que par les informations que vous envoyez à contact@toutesnosenergies.fr

**PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE LE SAMEDI 29 JANVIER DE 10 À 16H
DOMAINE VIALA - PARAZA (11)**